

## COMMISSION DES PECHEES DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN

### 10ème Session

Maldives, 1er au 3 Octobre 2019

## COLLABORATION ENTRE LA CPSOOI/SWIOFC ET APSOI/SIOFA

La CPSOOI/SWIOFC et l'Accord de pêche pour le sud de l'océan Indien (APSOI/SIOFA) sont deux organismes régionaux de la pêche (ORGP) adjacents situés dans le sud-ouest de l'océan Indien. La zone de compétence de la CPSOOI/SWIOFC comprend les eaux situées à l'intérieur des zones économiques exclusives (ZEE) de ses 12 États membres, tandis que le mandat de l'APSOI/SIOFA couvre les zones au-delà de la juridiction nationale (ABNJ), à l'exclusion des espèces de thon, mais s'étend également au sud-est de l'océan Indien (la zone couverte par l'APSOI/SIOFA est indiquée) sur la figure 1. L'APSOI/SIOFA dispose de pouvoirs réglementaires pour adopter des mesures de conservation et de gestion contraignantes pour les parties contractantes.



Figure 1. Carte de la zone de l'APSOI/SIOFA

L'Accord de pêche du sud de l'océan Indien (APSOI/SIOFA) a été signé à Rome le 7 juillet 2006 et est entré en vigueur en juin 2012. À ce jour, l'APSOI/SIOFA compte neuf parties contractantes: l'Australie, les Îles Cook, l'Union européenne et la France au nom de ses territoires de l'océan Indien, le Japon, la République de Corée, Maurice, les Seychelles et la Thaïlande, une entité de pêche participante: le Taipei chinois; et une partie non contractante coopérante: les Comores. Le Kenya, Madagascar, le Mozambique et la Nouvelle-Zélande sont également signataires de l'Accord mais ne l'ont pas ratifié.

La collaboration entre la CPSOOI/SWIOFC et l'APSOI/SIOFA a été discutée lors de réunions récentes des deux organisations. Une note de synthèse pour un éventuel projet commun a été présentée à la 5e Conférence des parties de l'APSOI/SIOFA (MoP5) en Thaïlande les 25-29 juin 2018. Lors de la 9e session de la CPSOOI/SWIOFC en Afrique du Sud, les 9-12 octobre 2018, le Secrétaire exécutif de l'APSOI/SIOFA a proposé les trois domaines principaux suivants pour une éventuelle collaboration entre la CPSOOI/SWIOFC et l'APSOI/SIOFA.

1. Recherche sur les ressources halieutiques démersales transfrontières des pêcheries du banc Saya de Malha;
2. Activités visant à lutter contre les activités de pêche INN;
3. Projets visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion l'APSOI/SIOFA.

À la demande de la 9ème CPSOOI/SWIOFC, le Secrétaire de la CPSOOI/SWIOFC a assisté à la 6e Conférence des parties de l'APSOI/SIOFA (MoP6) à l'île Maurice du 1er au 5 juillet 2019, où il a présenté un exposé sur les trois principaux domaines de collaboration possible. Pour la banque Saya de Malha, une demande formelle devrait être présentée par les deux pays membres concernés; pour la lutte contre la pêche INN, la CPSOOI/SWIOFC soutiendrait une éventuelle participation de l'APSOI/SIOFA au centre du CCSCC de la SADC qui sera mis en place; et la CPSOOI/SWIOFC pourrait promouvoir l'application des MCG de l'APSOI/SIOFA si une proposition spécifique sur la manière de procéder était reçue.

La présentation par le secrétaire de la CPSOOI/SWIOFC a été bien accueillie, mais le MoP6 de l'APSOI/SIOFA n'a pas traité en détail la manière dont la collaboration entre la CPSOOI/SWIOFC et l'APSOI/SIOFA devrait être mise en œuvre. Il convient de noter que l'APSOI/SIOFA était dans une phase de transition, car le nouveau Secrétaire exécutif devait être élu à la Réunion.

Les membres sont invités à donner leur avis au Secrétariat de la CPSOOI/SWIOFC sur la continuation éventuelle d'une collaboration avec l'APSOI/SIOFA et sous quelles formes.